

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les finances publiques

Relevé de décision n°1 – Mercredi 30 septembre 2026

Présidence de Madame
Florence Sautejeau

Membres présents : Nathalie BERRIAU, Jeanne BOT, Jocelyne CABANAL, Eric CHENUT, Hippolyte D'ALBIS, Stéphane HEIT, Aurélie HUAUME, Magali PLOVIE, Jean-Yves SABOT, Florence SAUTEJEAU, Jean-Luc TAVERNIER, Pierre-Etienne VANDAMME (en visio), Mathilde VIENNOT

Membres excusés : Xavier JARAVEL

Invités et observateurs : Juliette AGEZ (DPC), Elio CHARBONNIER (DPC), Sandra MALUMBA (DICOM), Kenza OCCANSEY (Cabinet), Alexandra TEXIER (DICOM)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les finances publiques (CCFP) s'est réuni, mercredi 30 septembre 2026, sous la présidence de Mme Florence Sautejeau, et a arrêté les décisions suivantes :

Organisation des réunions du Comité de gouvernance

- Le Comité de gouvernance **acte le principe de réunions organisées en fin d'après-midi, le mardi, de 17h à 19h** (jusqu'à 20h si besoin), prioritairement en présentiel, avec la possibilité de participer en visioconférence.
- Un **relevé de décisions** sera établi par la Direction de la participation citoyenne. Après son adoption par le Comité de gouvernance lors de la réunion suivante, il sera rendu public.
- Le Comité **acte le principe de la présence de chercheurs observateurs** lors de la Convention. Les modalités précises de leur présence seront actées lors d'une prochaine réunion.

Calendrier de la Convention citoyenne

- **Le Comité de gouvernance acte la tenue de la Convention citoyenne en sept sessions**, organisées aux dates suivantes :
 - Session 1 : 27 – 29 novembre 2026 ;
 - Session 2 : 11 – 13 décembre 2026 ;
 - Session 3 : 8 – 10 janvier 2027 ;
 - Session 4 : 29 – 31 janvier 2027 ;
 - Session 5 : 12 – 14 février 2027 ;
 - Session 6 : 26 – 28 février 2027 ;
 - Session 7 : 19 – 21 mars 2027.
- Chaque session se déroulera du vendredi mi-journée au dimanche mi-journée, suivie d'un débriefing du Comité le dimanche de 13h à 14h.

Tirage au sort des citoyennes et citoyens

- Le Comité **acte les six critères retenus pour la constitution du panel citoyen** :
 - Le genre ;
 - L'âge ;
 - Les typologies d'aires urbaines ;
 - La région d'origine ;
 - Le niveau de diplôme
 - La catégorie socioprofessionnelle.
- Le comité de gouvernance acte la nécessité de recourir à des partenariats associatifs afin de compléter le recrutement par un dispositif spécifique visant à inclure **les personnes en situation de précarité**, difficiles à recruter via le tirage au sort classique.

Mise en place d'une éventuelle plateforme participative à l'attention du grand public

- Le Comité de gouvernance décide de ne pas recourir à une plateforme de participation à l'attention du grand public dans le format présenté.
- Des alternatives seront envisagées pour valoriser les travaux de la Convention et de renforcer sa transparence, afin que le grand public puisse suivre les délibérations.

Cadrage du mandat des citoyennes et citoyens.

- Le Comité de gouvernance prend acte que la **question posée** aux citoyennes et citoyens a été validée par le Bureau du CESE : « *Quelles priorités définir et quels choix faire aujourd'hui pour retrouver la maîtrise de nos finances publiques, réduire le déficit, et préparer l'avenir ?* »
- Les membres du Comité de gouvernance sont invités à transmettre les points qu'ils souhaitent voir afin de préciser le mandat des citoyens, sous la forme d'un **courrier** qui sera transmis aux citoyens.